Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1919)
Heft: 1-2

Rubrik: Concours

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

devons mettre en commun, dans une entente réglée, nos essentielles revendications d'intellectuels et de professionnels.

Nos organes centraux doivent s'approcher des comités de ces associations afin de lier tout ce qui dans les intérêts communs est susceptible d'être lié, et préparer l'union des forces qui assureront leur puissance et leur utile collaboration. Elles peuvent devenir solidaires.

Neuchâtel, le 8 février 1919. *G. Jeanneret.*

CONCOURS

Monnaies suisses. *Concours pour les nouvelles monnaies suisses.* Afin d'obtenir des renseignements précis sur le concours pour les nouvelles monnaies suisses, nous nous sommes adressés à M. Adrian, directeur de la Monnaie fédérale à Berne, qui a bien voulu nous communiquer ce qui suit ; nous en profitons pour le remercier de son obligeance.

« Le 30 septembre, dernière date de livraison, il était parvenu à la Direction de la Monnaie à Berne :

De 7 artistes du concours restreint, 46 projets ; de 47 artistes du concours général 222 projets, ce qui fait un total de 268 projets (avers et revers comptés séparément) sur lesquels le jury devait se prononcer.

Le jury de sept membres se composait (par ordre alphabétique de MM. Paul Adrian, directeur de la Monnaie fédérale (d'office) ; Rudolf Münger, peintre et héraldiste, à Berne ; Ampellio Regazzoni, professeur et sculpteur, à Fribourg ; Dr E.-A. Stückelberg, professeur à l'Université de Bâle ; James Vibert, professeur et sculpteur à Carouge ; Dr Jos. Zemp, professeur à l'École polytechnique, à Zurich ; et E. Zimmermann, sculpteur à Zollikon près Zurich.

Avaient été invités au concours restreint par le Département fédéral des Finances et sur le préavis de la Commission fédérale des Beaux-Arts les sept artistes suivants : Giuseppe Foglia, sculpteur à Lugano ; Hans Frei, médailleur à Bâle ; Manuel Gagnebin, médailleur à Berne ; Hermann Haller, sculpteur à Zurich ; Karl Hänni, sculpteur à Berne ; Émile Martin, sculpteur à Perroy ; Maurice Sarkinof, sculpteur à Genève.

Tous les sept invités ont pris part au concours. Le jury se réunit en totalité les 26 et 27 octobre et nomma comme président le directeur de la Monnaie.

Aucun des projets du concours restreint ne peut être choisi par le jury. Dans le concours général le jury attribua un prix de Fr. 600 — aux projets d'avers portant « Morgenstern » et « Berg ». L'auteur en est M. Paul Burckhard, de Richterswil, actuellement à Munich. Ces deux projets ont été reconnus comme équivalents et ont été recommandés au Conseil fédéral pour l'exécution. Cependant le jury donnerait la préférence au projet « Berg ». Il a été décerné des prix de Fr. 200 — aux projets d'avers de M. Alfred Jacot-Guillarmod, professeur à l'École des Arts et Métiers, à Genève ; M. Ernest Dahlmann, sculpteur à Zurich ; M. Arnold Hünerwadel, sculpteur à Zurich, et M. Hugo Siegwart, sculpteur à Lucerne.

Quant aux revers, aucun des projets présentés n'a pu être primé.

Le jury proposa en conséquence au Conseil fédéral qu'après décision entre les projets « Berg » ou « Morgenstern », il invite l'auteur de ces projets à apporter quelques modifications de détail suivant les vœux du jury et qu'en même temps il compose un projet de revers également sur les indications du jury. Sur ces deux nouveaux projets le jury aura à se prononcer encore une fois, après quoi le Conseil fédéral pourra prendre une décision. »

DIVERS

Monument commémoratif. Notre collègue M. François Gos nous envoie une série de trois lithographies représentant des vues du monument commémoratif belge à Amersfoort auquel il a personnellement collaboré en créant une frise sculptée de 11 m. sur 2 m. de hauteur, représentant la paix après les souffrances. *A*. Des enfants, prêts au retour, dansent sous des arbres chargés de fleurs. *B*. Une femme porte sur l'épaule une lourde gerbe de blé ; elle symbolise la moisson d'expériences et de connaissances recueillies en Hollande. *C*. Le soldat sans armes, la main à la charrue, va reprendre avec vaillance sa tâche de paix dans sa patrie. Dans les pylones latéraux, deux grandes statues : à gauche, le Forgeron, le marteau appuyé sur l'enclume ; à droite, la femme, au visage durci par la souffrance, et ses deux enfants,